REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 18 JUIN 2020 à 20 h 30

Présents: Messieurs LANIER - VERNAY - MUZY - CORGE - MERCIER - MONTRADE -

COUTURIER - BOURGEY - Mesdames STREMSDOERFER - MOREL PIRON -

MOYER - GUICHARD - COMBRY.

Madame LANET est représentée par Monsieur LANIER

Monsieur LAUMAIN est représenté par Monsieur MUZY

Absente excusée : Madame NOTTET

Absents non excusés : Mesdames BASSEVILLE - KHIEU - Monsieur DEJARDIN

Madame COMBRY a été élue Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

- 1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03/03/20
- 2. Rythmes scolaires
- 3. Décisions modificatives
- 4. Modification simplifiée n°01 du PLU : mise à disposition du dossier
- 5. Demande d'aides
- 6. Informations diverses
- 1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03/03/20

Le Conseil Municipal approuve, par 15 voix pour le compte-rendu du Conseil Municipal du 03/03/20.

2. Rythmes scolaires

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles du code de l'éducation, articles D.521-10 et suivants, la décision d'organisation de la semaine scolaire des écoles ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les trois ans après un nouvel examen. Notre commune est concernée pour la rentrée de septembre 2020.

Le conseil d'école, en date du 10/03/2020, s'est prononcé pour un maintien du rythme scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour :

- SOUHAITE conserver l'organisation dérogatoire de la semaine à 4 jours, soit 8 demi-journées, à compter de la rentrée de septembre 2020, à savoir :
 - o Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi:

Matin : entrée à 8 h 20 sortie à 11 h 20
Après-midi : entrée à 13 h 20 sortie à 16 h 20

3. <u>Décisions modificatives</u>

• Monsieur le Maire expose :

Afin de pouvoir régler les honoraires du maître d'œuvre qui a suivi différentes opérations de voirie sur l'exercice 2019, il convient de procéder à des ajustements budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour :

- VOTE les mouvements de crédits suivants :
 - Prélèvement sur le compte 2315 « immos corporelles en cours installation, matériel et outillage techniques » programme 165 « voirie » pour la somme de 13 620 €;
 - Ouverture et augmentation du compte 2151 « installations de voirie » programme 465 « aire de covoiturage route de Chatillon » pour la somme de 4 620 €,
 - Ouverture et augmentation du compte 2315 « immos corporelles en cours installation, matériel et outillage techniques » programme 452 « parkings chemin des Saulaies » pour la somme de 9 000 €.

• Monsieur le Maire expose :

Au budget 2020, il a été voté une opération relative à l'aménagement du carrefour des routes de Chaneins et Baneins. Cependant, l'estimation des travaux a augmenté depuis le vote du budget. Il faudra prélever la somme de 40 000 € sur le programme de voirie pour abonder ce programme de travaux. Il rappelle qu'il a été retiré du programme de voirie l'aménagement du chemin des rails. On peut donc basculer cette somme sur le programme du carrefour des routes de Chaneins et Baneins.

Monsieur Bourgey demande si le projet a évolué depuis la réunion où il a été présenté en commission. Il précise qu'en réunion de commission il a été dit que c'était la 3^{ème} fois que les élus travaillaient dessus, et il constate et s'étonne qu'on propose une augmentation de 40 000 €.

Monsieur le Maire assure que cette somme inclut le montant de la réfection de la bande de roulement qui sera prise en charge par le Conseil Départemental. Monsieur Muzy pense également que c'est le cas et précise que le coût à charge du département s'élève à 8 000 €.

Monsieur Bourgey demande où en est le projet.

Monsieur le Maire montre le plan aux élus. Il précise qu'un rendez-vous est fixé avec le Conseil Départemental (M. Pelus et M. Desportes) pour finaliser le projet, la semaine prochaine.

Monsieur Bourgey demande s'il y a eu des modifications apportées au projet depuis la réunion de commission, car il avait été demandé de rajouter un « stop ».

Monsieur le Maire et Monsieur Muzy précisent que ce sont les représentants du Conseil Départemental qui valideront ou non l'implantation du « stop », lors de la réunion.

Monsieur Bourgey demande si les riverains ont été consultés pour cet aménagement, car il s'agit d'un projet important.

Monsieur le Maire répond que les riverains n'ont en effet pas encore été consultés à ce stade, car la phase en cours est technique et réglementaire. Il sera bon que les riverains soient consultés dans un deuxième temps, par la prochaine mandature.

Il précise également qu'un espace sera aménagé pour le Cosmos pour leur permettre de mieux travailler et ainsi régulariser l'espace qu'ils utilisent sur la voie publique pour leur terrasse, sans droit ni titre.

Monsieur Muzy précise que le montant des travaux sera beaucoup plus bas que l'estimation, au vu de la situation économique actuelle.

Monsieur Bourgey demande qui a fait la première estimation.

Monsieur Muzy lui répond que c'est le maitre d'œuvre, Axis-Conseils.

Monsieur Couturier fait remarquer que le stationnement tel qu'il est positionné fait que les gens qui sortent de leur voiture, parfois avec des courses ou des enfants, se retrouvent sur la route et pas sur le trottoir, ce qui est dangereux.

Monsieur le Maire précise que la solution de passer le stationnement du côté jeux de boules au côté habitation a bien été envisagée. Les services du département craignent qu'il faille pour cela purger le sol et reconstruire la voie pour renforcer la portance afin qu'elle puisse être utilisée en voie de circulation.

Monsieur Corgé fait remarquer que si on modifie le stationnement, les voitures vont, à nouveau, se garer n'importe comment.

Monsieur le Maire propose aux élus qui le souhaitent d'assister à la réunion avec le Conseil Départemental, jeudi 25 juin à 8 h 30 en mairie.

Monsieur Muzy précise que le Conseil Départemental a déjà validé l'aménagement dans son ensemble. Il ne sera pas possible de revoir le projet en profondeur. On doit juste valider l'implantation du « stop ».

Monsieur Couturier précise que c'est la première fois qu'il voit ce plan.

Monsieur le Maire lui dit que le plan a été présenté en commission. Il précise qu'on verra au moment de l'appel d'offre, mais qu'il est convaincu qu'on n'arrivera pas aux montants des sommes budgétisées. Monsieur le Maire entend bien que Monsieur Couturier découvre le projet déjà vu en commission et au DOB et veuille comprendre pourquoi ça a été fait comme ça.

Il propose de mettre le virement de crédits au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 voix contre (Messieurs Couturier et Bourgey) :

- VOTE le mouvement de crédits suivant :
 - Prélèvement sur le compte 2315 « immos corporelles en cours installation, matériel et outillage techniques » programme 165 « voirie » pour la somme de 40 000 €,
 - o Augmentation du compte 2315 « immos corporelles en cours installation, matériel et outillage techniques » programme 468 « aménagement d'un carrefour route de Chaneins/Baneins » pour la somme de 40 000 €.

4. Modification simplifiée n°1 du PLU : mise à disposition du dossier

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) a été engagée et à quelle étape elle se situe. Il rappelle les motifs de cette modification simplifiée.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n°2016/47 du 24/11/2016 approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération n°2020/03 du 20/02/2020 approuvant la <u>modification n°1</u> du plan local d'urbanisme ; Vu l'arrêté municipal n°2020/66 du 11/03/2020 engageant la <u>modification simplifiée n°1</u> du plan local d'urbanisme ;

Vu le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour :

- CONSIDERE que le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme est prêt à être mis à la disposition du public,
- **DECIDE** de mettre le projet de modification simplifiée n°1 accompagné des autres pièces du dossier à la disposition du public, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé qui seront déposés à la mairie pendant trente-trois jours consécutifs, du 29/06/2020 au 31/07/2020,
- DECIDE que chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie, aux jours et heures d'ouverture du public et sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : www.mairie-sainttriviersurmoignans.fr et consigner éventuellement ses observations sur le registre, en mairie, pendant toute la période de consultation.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

5. Demande d'aides

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu deux courriers de demandes d'aides suite à la crise du COVID-19.

La première demande concerne la protection civile. Il fait lecture du dossier transmis.

Il propose aux conseillers de prendre la décision plus tard sur une aide éventuelle ou non.

La deuxième demande concerne l'auto-école du village.

Monsieur le Maire confirme que l'auto-école a eu un manque d'activités. Il précise avoir répondu à la gérante que la compétence économique était du ressort de la Communauté de Communes, et lui a transmis des informations sur les aides de la Chambre de Métiers.

Monsieur Bourgey demande si nous avons reçu d'autres demandes. Il estime par ailleurs qu'il serait bien de faire le point avec les entreprises du village afin d'avoir leur ressenti sur cette crise.

Monsieur Bourgey convient que la Communauté de Communes et la Chambre de Métiers sont des pistes pertinentes, mais qu'il s'agit également d'une activité économique de la commune.

Monsieur Vernay répond que le gouvernement s'est engagé à aider les entreprises.

Monsieur Bourgey répond qu'on peut quand même demander aux entreprises et artisans comment ils ont vécu cette crise. Si on veut de l'activité économique sur le village, il faut s'enquérir des éventuels problèmes qu'ils peuvent avoir.

Monsieur Muzy a été en contact avec plusieurs petites entreprises du village : électricien, menuisier, plâtrier. Cette crise a retardé leur carnet de commandes, mais ils ont beaucoup du travail.

Monsieur le Maire propose de rencontrer la gérante de l'auto-école.

Madame Combry appelle à être vigilant sur une égalité de traitement entre tous les acteurs économiques, car certains n'oseront ou ne penseront pas forcément à se manifester.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des débats sont en cours autour de la CFE (Cotisation Foncières des Entreprises), et qu'il faut y être attentif. Cette cotisation est perçue par la Communauté de Communes de la Dombes, et elle sera peut-être en diminution.

Un reversement est fait aux communes par le biais d'attributions de compensation. Dans le cadre de la solidarité, certaines communes ont émis l'idée de diminuer le reversement aux communes. Cependant, Monsieur le Maire précise que ce serait en conséquence, des ressources en moins sur le budget communal.

6. Informations diverses

Tirage au sort des jurés d'assises

Les personnes tirées au sort sur la liste électorale pour figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises 2021 sont les suivantes :

- Madame GOFFOZ Nathalie,
- Madame SYBORD Chloé,
- Madame DIDION Marie-Christine.

Schéma directeur d'assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention est en cours sur ce dossier depuis plusieurs années. L'étude avait été suspendue en attendant que la modification du PLU se termine. Une étude complémentaire réalisée dans le cadre du devenir de la station d'épuration a pu être rattachée au dossier de demande de subvention, ce qui permettra de percevoir l'enveloppe proposée par les financeurs.

Le Conseil Départemental de l'Ain ainsi que l'Agence de l'Eau vont pouvoir ainsi solder les versements des subventions.

Nous allons recevoir 2 884 € de la part du Conseil Départemental de l'Ain et 7 211 € de la part de l'Agence de l'Eau

Monsieur le Maire remercie Monsieur Bourgey pour avoir bien accompagné ce dossier.

Remerciements associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des remerciements de la fanfare/école de musique, l'ADMR et l'ADAPEI pour les subventions accordées lors du vote du budget.

Agence postale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le matériel de la future agence postale a été livré par les services de La Poste, à la maison médicale (1^{er} étage).

Il précise que l'agence postale sera installée à la maison médicale dans un premier temps, dans un bureau au 1^{er} étage, et qu'elle sera transférée ensuite, au 1^{er} étage de l'hôtel de ville, lorsque les travaux permettant l'accueil également du syndicat des eaux seront terminés.

Pour l'agence postale, un poste d'accueil à 17 h 30 a été créé. Le recrutement est en cours.

Il informe également que la personne à l'accueil du secrétariat de mairie a demandé sa mutation à la mairie de Saint Paul de Varax. Elle quittera la mairie le 15 août. Le recrutement est également en cours au secrétariat de mairie.

Cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle que la cantine est arrêtée depuis le début du confinement et qu'elle ne reprendra pas d'ici la fin de l'année scolaire (pour des raisons de rentabilité – protocole sanitaire à respecter imposant de nombreuses contraintes).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Vice-Président de la cantine nous informant qu'il risquait de ne plus y avoir de bénévoles à la prochaine rentrée scolaire. La poursuite de l'association est donc compromise.

Il précise qu'une assemblée générale extraordinaire est prévue le 2 juillet.

Monsieur le Maire précise qu'à l'issue de cette AGE, soit l'association est dissoute, soit un nouveau bureau repart, soit une solution sera recherchée.

Bâtiment ex Garage DAMS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait été approché par les propriétaires du garage « ex DAMS » qui voulaient se séparer du locataire. C'est maintenant chose faite. Ils devaient revenir vers la mairie pour connaître nos projets sur ce bâtiment. Nous n'avons pas été contactés pour l'instant.

Etude sur le devenir de la station d'épuration

Une étude est en cours avec le cabinet EPTEAU. Elle sera présentée le 16 juillet prochain à 19 h aux élus. Une réunion avec le comité de pilotage (Conseil Départemental, Police de l'eau/DDT, syndicat des rivières, SATESE, Agence de l'Eau et Suez) est également prévue le 24 juillet à 9 h.

Le Cosmos

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier « de détresse » en recommandé d'un riverain du bar « le Cosmos ». Cette personne a déjà entamé plusieurs démarches pour dénoncer les nuisances (sonores, olfactives) qu'il subissait (pétitions, réunions en mairie avec les gendarmes et les propriétaires de l'établissement, dépôt de mains courantes). Les nuisances sont toujours présentes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté les services de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations).

Monsieur Muzy confirme les nuisances olfactives et précise que les hottes du restaurant ressortent en façade, côté cour, et que c'est interdit.

Monsieur le Maire est conscient du problème et ne sait pas comment le traiter.

Monsieur Muzy précise qu'il y a bien des services pour l'hygiène qui pourraient passer.

Monsieur le Maire précise que les services de la DDPP lui ont dit qu'ils allaient passer contrôler, et ils ne passent pas.

Travaux à l'étage de l'hôtel de ville (accueil syndicat des eaux et agence postale)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet continue. Le maitre d'œuvre travaille sur le dossier. Il va lancer les consultations et demandera différents devis aux artisans du village conformément aux mesures de soutien des entreprises approuvées par le gouvernement.

Monsieur Couturier demande si la déclaration de travaux a bien été faite.

Monsieur le Maire lui répond qu'elle a été réalisée.

Monsieur le Maire souhaite qu'à l'étage, les prestations relatives à la nature des sols et des portes soient identiques à celles du rez-de-chaussée. L'installation de l'ascenseur est également absolument nécessaire. Le bureau du syndicat des eaux a statué en réunion à ce sujet.

Le coût des travaux s'élève à environ 150 000 €.

Famille en difficulté

Madame Morel Piron informe le Conseil Municipal qu'elle a été contactée par une assistante sociale qui l'informe qu'une famille sur la commune rencontre des difficultés suite à la crise du COVID-19. Aucune demande n'a, pour l'instant, été faite en mairie.

La séance est levée à 22 heures.